

# Compte rendu de la réunion

## PSMC du GT Transport

### Vendredi 15 Novembre 2013

*Cette réunion a eu lieu à 14 h dans les locaux de TOTAL, Tour Michelet, La Défense.*

## SOMMAIRE

<b>1. liste des présents</b> .....	2
<b>2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 Juin 2013</b> .....	3
<b>3. Actualité du dispositif</b> .....	3
<b>4. Point sur les fiches en création</b> .....	7
➤ T905 Plan de déplacement en entreprise (véolia transdev) : .....	7
➤ T925 : Priorité des bus aux feux tricolores (Véolia Transdev). .....	7
➤ T949 Covoiturage général (Ecowin).....	7
➤ T953: Vélo libre-service (Veolia Transdev). .....	7
➤ T964 : Entretien des véhicules (FEDA). .....	7
<b>6. Fiches en révision</b> .....	7
➤ Point d'avancement sur les propositions pour inclure la location dans les fiches transports TRA-EQ-01-07-09-10-11 et 12. ....	7
➤ TRA-EQ-06 Pneus de VL à basse résistance au roulement .....	8
<b>7. Nouveaux projets de fiches</b> .....	8
➤ Remorque double-pont (Geo-PLC) .....	8
➤ Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique (Veolia Transdev) .....	8
<b>8. Divers</b> .....	9
<b>9. Récapitulatif des décisions prises durant cette réunion :</b> .....	9

**1. LISTE DES PRÉSENTS**

NOM Prénom	Société	Adresse e-mail
<b>BORDE Cyrielle</b>	ADEME	cyrielle.borde@ademe.fr
<b>DERONZIER Hortense</b>	AFT IFTIM	hortensederonzier@aft-iftim.com
<b>LEGRAND Agnès</b>	AirBE/ FEDA	a.legrand@airbe.fr
<b>ROMON Xavier</b>	ATEE	x.romon@atee.fr
<b>ODRIOSOLO Maxime</b>	ATEE	m.odriosolo@atee.fr
<b>OTHMANE Sohaib</b>	ATEE	o.sohaib@atee.fr
<b>ARNOULD Florence</b>	CertiNergy	arnould@certinergy.com
<b>LINTZ Yoann</b>	CFBP	y.lintz@cfbp.fr
<b>GAUDUCHEAU Hervé</b>	ESSO	herve.gauducheau@exxonmobil.com
<b>SERVEAU Luc</b>	FNTR	luc.serveau@fntr.fr
<b>LIEGEOIS Philippe</b>	GDF SUEZ	philippe.liegeois@gdfsuez.com
<b>BASSAGLIA Gaël</b>	GEO PLC	gbassaglia@geopl.com
<b>VANLAER Antoine</b>	MEXEL	avonlaer@mexel.fr
<b>DESAGA Alain</b>	MEXEL	adesaga@mexel.fr
<b>NOTTET Marc</b>	Michelin	marc.nottet@fr.michelin.com
<b>DUHOUX Fabien</b>	SIPLEC	f.duhoux@siplec.com
<b>AECK Ingrid</b>	STELA	ingrid.aeck@stela.fr
<b>PASTURELLE Aurélien</b>	TOTAL	aurelien.pasturelle@total.com
<b>CHARLOIS Didier</b>	TOTAL	didier.charlois@total.com

1.

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2013

Le compte-rendu du GT du 26 Juin 2013 est adopté.

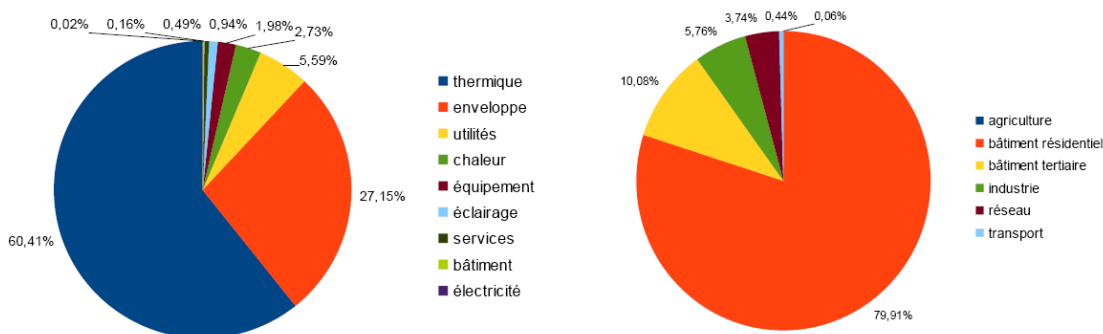
En l'absence de M<sup>r</sup> ESPERT Alexandre, la réunion est présidée par M<sup>r</sup> CHARLOIS Didier (TOTAL).

3. ACTUALITÉ DU DISPOSITIF

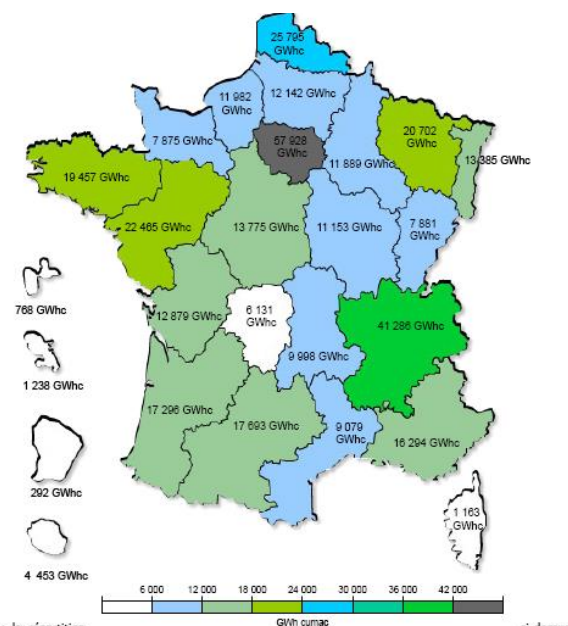
Depuis le début du dispositif, 7892 décisions ont été délivrées à 1 159 bénéficiaires, pour un volume de 387,3 TWh dont 375,1 TWh ont été obtenus dans le cadre d'opérations standardisées et 12,2 TWh via des opérations spécifiques.

- 5 837 décisions à 410 obligés pour un volume de 359 TWh ;
- 2055 décisions à 749 non obligés pour un volume de 28,3 TWh, dont 8,7 TWh pour le compte des collectivités territoriales (727 décisions).

Les économies d'énergie certifiées, via des opérations standardisées, se répartissent de la façon suivante entre les secteurs et sous-secteurs :



Le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie rappelle l'ampleur des dossiers en attente dans leur service (évalué à 60/80 TWh cumac environ). Enfin, la répartition territoriale des CEE délivrés par région est la suivante :



▪ **11<sup>ème</sup> arrêté**

Le 11<sup>ème</sup> arrêté est paru au Journal Officiel du 20 juin 2013. Il fait suite à l'article 1° de la décision du 20 mars 2013 du Conseil d'Etat, en révisant les fiches BAR-SE-04 (« Rééquilibrage d'une installation collective de chauffage à eau chaude du secteur résidentiel ») et BAT-SE-03 (« Équilibrage d'une installation collective de chauffage à eau chaude du secteur tertiaire ») pour préciser que celles-ci s'appliquent exclusivement aux opérations d'acquisition et de réglage d'organes d'équilibrage neufs d'une installation collective de chauffage à eau chaude. Un 2<sup>nd</sup> arrêté a été publié le même jour concernant la création du programme «Watty à l'école » ainsi que la modification du facteur de proportionnalité du programme FEEBAT.

▪ **12<sup>ème</sup> arrêté**

Le 12<sup>e</sup> arrêté a été publié au Journal Officiel le 21 novembre 2013. Le planning de cet arrêté était le suivant :

1	<b>26 Avril 2013</b>	Date limite Envoi à l'ATEE des projets de fiches finalisés FS-FC et FE, calculs approuvés par les experts ADEME
2	31 Mai 2013	Envoi des fiches du 12 <sup>ème</sup> par l'ATEE à la DGEC et à l'ADEME
3	Juin 2013	Validation ou demandes précisions ADEME, PNCEE, DGEC
4	12 Juillet 2013	Comité de lecture 1
5	26 juillet 2013	Comité de lecture 2
6	22 octobre 2013	Passage en CSE (Prévu initialement le 8 octobre)
7	21 Novembre 2013	Publication du 12 <sup>ème</sup> arrêté au JO (35 fiches nouvelles-44 fiches révisées)

**Fiches nouvelles 12<sup>ème</sup> arrêté**

TRA	TRA-EQ-18	<b>Lubrifiant économiseur d'énergie pour la pêche professionnelle</b>
TRA	TRA-EQ-19	<b>Optimisation de la combustion et de la propreté des moteurs Diesel</b>
TRA	TRA-SE-10	<b>Gestion optimisée du poste pneumatique dans une flotte de poids lourds</b>
TRA	TRA-SE-11	<b>Gestion optimisée du poste pneumatique dans une flotte de transports de personnes</b>
TRA	TRA-SE-12	<b>Abonnement à un service d'autopartage</b>

## Fiches Transport révisées 12<sup>ème</sup> arrêté

TRA	TRA-EQ-01	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route
TRA	TRA-EQ-07	Unité de transport intermodal pour le transport combiné fleuve-route
TRA	TRA-EQ-15	Poids lourd optimisé supérieur à 40 tonnes
TRA	TRA-SE-09	Gestion externalisé du poste pneumatique dans une flotte de transport de personne

### ▪ **Projet de Décret de la prolongation de la 2<sup>ème</sup> Période**

Le projet de décret sur la prolongation de la 2<sup>ème</sup> période est finalisé et est en examen au Conseil d'Etat pour une parution avant la fin d'année. Les acteurs du dispositif signalent que cette confirmation tardive de la prolongation de la seconde période a des conséquences très importantes sur les marchés, les accords et les partenariats qu'ils gèrent incluant la valorisation des CEE selon les conditions actuelles et sans prévoir d'éventuels changements en 2014. La prolongation des PAEE sur 2014 est un point essentiel. LA DGEC s'engage à confirmer rapidement que les PAEE en cours de validité seront prolongés sur 2014 sans modification.

### ▪ **Modification de l'arrêté relatif aux modalités d'application du dispositif CEE**

Le Décret indiquera également que la part des ventes aux ménages et aux entreprises du secteur tertiaire est égale, pour les ventes 2013, à 0,897 fois le montant total des ventes de fioul domestique aux consommateurs finals.

### ▪ **Rapport de la Cour des comptes :**

Le 15 octobre 2013 la Cour des comptes a publié un rapport sur l'efficacité, la gouvernance, et le levier financier du dispositif. Le rôle des certificats d'économies d'énergie comme instrument d'amélioration progressive de notre efficacité énergétique y est souligné, ainsi que leur capacité à atteindre le grand public, notamment dans le secteur diffus du bâtiment. Un certain nombre de recommandations pour améliorer l'efficacité du dispositif en 3<sup>ème</sup> période sont proposées par la Cour :

1. Rendre obligatoires les études *a posteriori* auprès des obligés pour améliorer la connaissance

des économies « réellement » obtenues grâce aux opérations financées par les CEE ;

2. Procéder à la révision triennale des fiches et des calculs qu'elles contiennent, notamment à partir des résultats constatés, pour supprimer celles qui sont rattrapées par la réglementation ou dont l'efficacité est trop faible, notamment du fait de l'évolution du parc ou du marché ;

3. Renforcer la professionnalisation du secteur du bâtiment à la fois par une inscription dans une logique de moyen terme du programme FEEBAT et la généralisation de l'éco-conditionnalité comme condition nécessaire à l'obtention d'un CEE ;

4. Apporter à court terme des simplifications au dispositif local du programme « Habiter mieux »

5. Préciser l'objectif à atteindre en matière de CEE « réalisés au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique » (article L. 222-1 du code de l'énergie) et mettre en place un dispositif de quota ou de bonification qui oriente les acteurs vers cet objectif ;

6. Créer une instance de concertation réunissant tous les acteurs (administrations, représentants des obligés et des éligibles, ATEE, associations), afin d'assurer un dialogue permanent entre les intervenants ;

7. Engager immédiatement et par sondage les contrôles *a posteriori* prévus par les textes et qui n'ont jamais été mis en œuvre ;

8. A court terme, mettre en place les simplifications nécessaires en terme notamment de standardisation des documents ; la direction générale de l'énergie et du climat (DGCE), « pôle national des certificats d'économies d'énergie » (PNCEE) ayant déjà travaillé sur ce sujet, leur mise en œuvre pourrait être rapide ;

9. Pour la troisième période, passer à une architecture différente fondée sur le triptyque dématérialisation/système déclaratif/contrôle *a posteriori* par échantillonnage ;

10. Développer le dispositif des « passeports énergétiques » sous forme d'un programme au sens de l'article L. 221-7 du code de l'énergie, afin de mieux cibler les logements visés et les travaux prioritaires et accompagner la démarche des ménages ;

11. Renégocier les conditions de la délégation de service public du gestionnaire du registre EMMY ;

12. Assurer la transparence et la sécurité des transactions, en séparant les fonctions d'enregistrement des certificats et la gestion des transactions, en assurant la visibilité de celles-ci (prix, quantités, effectivité des transactions). Si les volumes échangés le justifient, privilégier la relance d'un véritable marché.

Afin de s'aligner sur les recommandations du rapport de la Cour des Comptes, la DGEC souhaite faciliter les démarches administratives en 3<sup>ème</sup> période en passant vers un système déclaratif standardisé.

#### 4. POINT SUR LES FICHES EN CRÉATION

➤ **T905 PLAN DE DÉPLACEMENT EN ENTREPRISE (VÉOLIA TRANSDEV) :**

A priori, il y a des difficultés à prouver l'engagement d'une entité dans des actions du PDE. L'ADEME soumet l'idée d'un programme car le mode de preuve d'une fiche d'opération standardisée pose des difficultés. L'idée sera précisée pour la prochaine réunion.

➤ **T925 : PRIORITÉ DES BUS AUX FEUX TRICOLORES (VÉOLIA TRANSDEV).**

La méthodologie de principe est acceptée par l'ADEME, avec une réserve sur l'application du niveau « 2 », au sujet de la prise en compte du report modal. VEOLIA TRANSDEV se propose de réaliser un relevé de trafic sur les lignes équipées. VEOLIA TRANSDEV fera un point lors de la prochaine réunion.

➤ **T949 COVOITURAGE GÉNÉRAL (ECOWIN)**

TOTAL est en attente des retours d'expériences prévus courant novembre. Ils informeront le Groupe de Travail et l'ADEME dès que les résultats seront connus. La parution de cette fiche a été reportée, sur décision de toutes les parties prenantes, au 13ème Arrêté. Les acteurs travailleront ensemble et présenteront la nouvelle version du projet à la prochaine réunion.

➤ **T953: VÉLO LIBRE-SERVICE (VEOLIA TRANSDEV).**

L'ADEME a pris connaissance du projet de calcul de la fiche. La méthodologie de la fiche auto-partage (12<sup>ème</sup> arrêté) qui a été publiée au journal officiel le 21 novembre 2013 concernant la prise en compte des réabonnements moyens pourrait être reprise pour la fiche VLS.

➤ **T964 : ENTRETIEN DES VÉHICULES (FEDA).**

Le projet Eco-Entretien est terminé et plusieurs hypothèses de calcul ont été soumises à l'ADEME. Lors de cette réunion, la FEDA a présenté son nouveau projet. Il se base sur la réalisation d'un diagnostic (et non sur les travaux réalisés), le parc retenu correspond aux VL et VUL Diesel de plus de 4 ans. La discussion quant aux gains est toujours ouverte. Le programme concernera l'analyse des gaz destinée aux véhicules de type « DIESEL ». Selon les participants, ce type d'opération correspond plus à un programme CEE qu'à une opération standardisée. Il convient de préciser si la fiche concerne bien la mise en place de travaux suite à l'opération de diagnostic. La FEDA propose de travailler sur un projet de Programme.

#### 6. FICHES EN REVISION

➤ **POINT D'AVANCEMENT SUR LES PROPOSITIONS POUR INCLURE LA LOCATION DANS LES FICHES TRANSPORTS TRA-EQ-01-07-09-10-11 ET 12.**

Une foire à questions/réponses (FAQ) de la DGEC portant sur la location existe. Il est demandé aux porteurs de fiches de réviser celle-ci, en incluant la FAQ.

Dénominations	Porteurs des fiches
TRA-EQ-01	Géo-Plc

TRA-EQ-07	VNF
TRA-EQ-09	VNF
TRA-EQ-10	VNF
TRA-EQ-11	FNTR
TRA-EQ-12	FNTR

Il convient également de mentionner le point soulevé par STELA concernant la TRA-EQ-03 sur le problème de mise à jour de la location (Q/R). En effet, pour être éligible, le contrat de location pour un boîtier de télématique doit être supérieur ou égale à 48 mois, alors que généralement ces boîtiers sont installés lors de l'achat du véhicule, dont le contrat de location est soumis à une durée de 24 mois. STELA propose donc d'aligner la durée minimale du contrat de location à 24 mois pour la TRA-EQ-03.

➤ **TRA-EQ-06 PNEUS DE VL À BASSE RÉSISTANCE AU ROULEMENT**

MICHELIN travaille sur le projet de révision de cette fiche qui n'est actuellement pas très utilisée. Cette fiche est en « stand-by » et à réviser pour les raisons suivantes :

- le gisement potentiel est trop faible (critères C demandé alors que les flottes sont majoritairement en classe F).
- l'opération de type « diffus », touchant le grand public, impose de passer au niveau au-dessus (sortir du système « bénéficiaire final ») en termes de mode de preuve. Il faudrait remonter les preuves au niveau distributeur ou point de vente.

Un nouveau projet sera présenté à l'avenir par MICHELIN.

**7. NOUVEAUX PROJETS DE FICHES**

➤ **REMORQUE DOUBLE-PONT (GEO-PLC)**

Une première étude comparative entre remorques simples et double-pont a été faite et évalue une réduction de carburant de 15% par tonne. Km transportée. Par ailleurs d'autres gains sont obtenus en considérant qu'il y a moitié moins de camions sur les routes, donc moitié moins de retours à vide. Enfin, seules certaines catégories de véhicules sont concernées, il faut donc faire un tri des catégories concernées par le double-pont. L'ADEME à chiffrer le gisement Remorque double-pont, mais la position du FNTR est claire, le projet serait « valorisable » si la remorque double-pont porte sur un compte propre. Cependant la FNTR et l'ADEME s'accorde sur le fait que la remorque double-pont sur « compte autrui » pose problème.

➤ **REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE THERMIQUE PAR UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE (VEOLIA TRANSDEV)**

Le projet de cette fiche est en attente. Il y a une étude sur l'analyse du cycle de vie des véhicules électrique réalisée par l'ADEME, mais dont les résultats ne sont pas encore disponibles.



## 8. DIVERS

L'ATEE organisera un **grand colloque** sur Paris le 12 décembre **2013** qui aura pour sujet : « les CEE et financements innovants ». La création d'un groupe d'expertise pour travailler à la révision des fiches transports pour la 3<sup>ème</sup> période a été faite. Ce groupe va être lancé dans les prochains jours.

## 9. RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES DURANT CETTE RÉUNION :

Projets	Actions décidées
<b>T925 : Priorité des bus aux feux tricolores (Veolia Transdev).</b>	VEOLIA TRANSDEV fera un point lors de la prochaine réunion.
<b>T949 Covoiturage général (Ecowin)</b>	Les acteurs travailleront ensemble et présenteront la nouvelle version du projet à la prochaine réunion.
<b>T953: Vélo libre-service (Veolia Transdev).</b>	la prise en compte des réabonnements moyens dans la méthodologie de la fiche « auto partage » (12 <sup>ème</sup> arrêté) pourrait être reprise pour la fiche VLS.
<b>T964 : Entretien des véhicules (FEDA).</b>	La FEDA a présenté son nouveau projet. Il se base sur la réalisation d'un diagnostic. Elle propose de travailler sur un projet de Programme.
<b>TRA-EQ-03 :Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule.</b>	STELA propose d'aligner la durée minimale du contrat de location d'une télématique embarquée à 24 mois pour la TRA-EQ-03 au lieu de 48 mois.
<b>Point d'avancement sur les propositions pour inclure la location dans les fiches transports TRA-EQ-01-07-09-10-11 et 12.</b>	Nous demandons aux porteurs de fiches de réviser leur fiche respective, en incluant la FAQ. (tableau des porteurs page 7).

**Prochaine réunion du GT PSMC :**

**Mercredi 4 Mars 2014**

***Total, Tour Michelet, La Défense***